

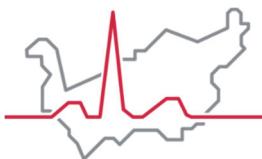
# Votre séjour à l'Unité de soins palliatifs

INFORMATION AUX PATIENTS ET PROCHES



Service de médecine palliative du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)

L'unité de soins palliatifs (USP) vous accueille à l'hôpital de Martigny



Hôpital du Valais  
Spital Wallis

[www.hopitalvs.ch](http://www.hopitalvs.ch) | [www.spitalvs.ch](http://www.spitalvs.ch)

### **Traitement masculin/féminin**

Afin de rendre la lecture plus aisée, nous avons fait le choix de ne pas retranscrire les doubles formulations « masculin/féminin » dans les textes. Nous remercions les lectrices de leur compréhension.

Madame, Monsieur,

Vous êtes hospitalisé à l'Unité de soins palliatifs (USP) du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR). Ce livret d'accueil a été conçu pour vous et vos proches afin de vous donner quelques renseignements.

Il contient des informations utiles, une présentation de l'USP et du personnel qui la compose, ainsi que des éléments essentiels sur les droits des patients.

L'USP accueille des patients adultes, atteints de pathologies chroniques évolutives, qui nécessitent une prise en charge globale par une équipe spécialisée en soins palliatifs.

L'ensemble de l'équipe de l'USP mettra toutes ses compétences en œuvre pour vous aider à faire face aux symptômes difficiles et à obtenir le meilleur soulagement possible.

Les traitements, les soins et l'accompagnement seront planifiés avec vous et, si vous le désirez, avec vos proches.

L'équipe de l'Unité de soins palliatifs

## LES PERSONNES TRAVAILLANT À L'USP

L'équipe de l'USP est une équipe interprofessionnelle, constituée de médecins et d'infirmiers formés et expérimentés en soins palliatifs, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychologues, d'aumôniers, de bénévoles, d'art-thérapeute, de musicothérapeute ainsi que d'autres professionnels selon vos besoins (infirmières de liaison, diététiciens, assistantes sociales LVCC, etc.).

Ensemble, ils vous aident à construire ou à réajuster votre projet thérapeutique selon vos souhaits d'accompagnement.

### **Les prestations proposées par le personnel de l'USP :**

- Des soins et un accompagnement visant à soulager les symptômes complexes et instables secondaires à la maladie, qu'ils soient physiques, psychiques, spirituels ou liés à des problématiques sociales et environnementales
- La préparation d'un retour à domicile avec la structure nécessaire à votre prise en soin, ou lorsque cela n'est pas possible et que la situation le permet, un transfert vers un autre lieu de vie ou de soins.
- Un accompagnement de la fin de vie.
- Un soutien à vos proches.
- Une salle d'art-thérapie, ouverte à toute personne (collaborateurs, patients, proches), invite chacun à s'évader dans la création et la liberté d'expression

## LE SÉJOUR À L'USP

**Dès votre arrivée** à l'USP, un infirmier sera responsable de votre accueil. Il veillera, en collaboration avec le médecin, à votre confort, mais également à vous donner et à recueillir les informations utiles à l'accompagnement.

Conscients qu'une hospitalisation à l'USP peut perturber la dynamique familiale et sociale habituelle, vos proches peuvent également bénéficier du soutien de toute l'équipe interprofessionnelle pendant le séjour. Ils sont les bienvenus avec un droit de visite 24h/24.

Un lit est à leur disposition, s'ils désirent rester auprès de vous. Ils peuvent se procurer une carte de parking au prix de Fr. 25.-/mois à la réception. Ils ont également la possibilité de se restaurer à la cafétéria de l'hôpital.

**Pendant le séjour**, des congés allant de quelques heures à quelques jours peuvent être organisés.

**Votre sortie** est préparée avec vos proches et avec les autres professionnels du domicile ou de votre lieu de vie.

Après l'hospitalisation, en accord avec le médecin traitant, l'équipe mobile de soins palliatifs pourra être impliquée dans votre suivi en collaboration avec les soignants du domicile.

**En cas de décès**, l'équipe se tient à disposition de vos proches pour l'accompagnement du deuil.

## LES DROITS DES PATIENTS

Vous êtes le principal acteur de votre prise en soin ; vous serez intégré, dès le début du séjour, dans les prises de décisions. Avec votre accord, vos proches pourront participer activement aux soins et aux entretiens.

Les soignants du service chercheront à connaître vos souhaits et mettront tout en œuvre afin de les respecter.

Si vous avez rédigé des directives anticipées ou défini un représentant thérapeutique, l'infirmier d'accueil le notifiera dans votre dossier et le médecin vérifiera avec vous ou votre représentant, la validité du contenu de ces directives.

Dans le cas contraire, des directives anticipées peuvent être rédigées en tout temps avec l'aide des infirmiers, des médecins du service ou avec une personne extérieure au service.

La brochure, « L'essentiel sur le droit des patients » est à votre disposition sur demande.

# NOTES PERSONNELLES

## CONTACT



Hôpital du Valais  
**Hôpital de Martigny**  
Av. de la Fusion 27  
Case Postale 560  
1920 Martigny

+41 (0)27 603 90 00

## CONTACT 24H/24

Unité de soins palliatifs  
+41 (0)27 603 95 77